

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N°2022.00174

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL PAROLES & MUSIQUES

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 25 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220414-D20220017410

DATE D’AFFICHAGE :25 avril 2022

Pouvoirs :

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. David FARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Philippe DENIS,
M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL PAROLES & MUSIQUES

Saint-Etienne Métropole a mis en place un dispositif d'aides aux manifestations culturelles dans le cadre d'une politique d'attractivité renouvelée et dans un souci de rationalisation de la gestion des subventions, de transparence et de bonne gestion.

Les objectifs de ce dispositif sont de :

- favoriser le rayonnement du territoire et son attractivité culturelle ;
- faire valoir l'action de Saint-Etienne Métropole en lien avec les autres politiques publiques portées par la Métropole ;
- coordonner le dispositif en lien avec les communes de Saint-Etienne Métropole.

Au titre de l'année 2022, suite à un appel à projets, neuf festivals ont fait acte de candidature. Le festival « Paroles & Musiques », a été retenu afin d'être auditionné par un jury commun entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole, présidé par l'adjoint au Maire et Vice-Président en charge de la Culture, ainsi que de la Conseillère Métropolitaine déléguée auprès du Vice-Président.

Ce festival sur la Chanson Française, doit se tenir du 16 au 22 mai 2022. Il se déroulera sur Saint-Etienne, au Zénith, au Fil, à la Comète et aussi dans différents bars de Saint-Etienne. La programmation sera composée de valeurs montantes nationales ainsi que des têtes d'affiches reconnues dans le milieu de la Chanson Française. Le budget 2022 du festival s'élève à 557 5810 €.

Cette manifestation n'a pas eu lieu en 2021, à cause des contraintes sanitaires et de sécurités liées à la crise sanitaire.

Au regard de l'attractivité et du rayonnement de ce festival, une subvention de 56 000 € est proposée au titre de l'année 2022 soit 9,5 % du budget global de l'évènement. En cas d'annulation ou de nouveau report du festival, la convention prévoit des clauses spécifiques permettant d'ajuster le montant de la subvention.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le soutien de Saint-Etienne Métropole au festival Paroles & Musiques à hauteur de 56 000 € ; ce montant pourra être modulé en fonction des conditions dans lesquelles le festival se déroulera ;**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre la société «P&M Production» et Saint-Etienne Métropole ;
- la dépense correspondante sera imputée au chapitre Politique culturelle : 6574 du budget Culture de l'exercice 2022.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written in a cursive style.

Gaël PERDRIAU